

22 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## **Commission de la condition de la femme**

### **Quarante-neuvième session**

28 février–11 mars 2005

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

### **Suivi de la quatrième Conférence mondiale**

**sur les femmes et de la session extraordinaire**

**de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes**

**en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement**

**et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs**

**stratégiques et mesures à prendre dans des domaines**

**critiques et nouvelles mesures et initiatives**

## **Guide de discussion pour la table ronde de haut niveau organisée par la Commission de la condition de la femme**

### **Note du Bureau de la Commission\***

## **I. Questions d'organisation et déroulement des débats**

### **A. Aperçu général**

1. Ayant décidé à sa quarante-sixième session en 2002 (décision 46/101) d'organiser des tables rondes de haut niveau dès sa quarante-septième session en 2003, la Commission a continué dans cette voie et a autorisé son bureau à décider, après consultation avec tous les États Membres intéressés par le biais des groupes régionaux, du nombre, du moment et des thèmes de toutes ces tables rondes. Elle en a tenu deux, l'une le 4 mars 2003 pendant sa quarante-septième session, et l'autre le 1<sup>er</sup> mars 2004 pendant sa quarante-huitième session.

2. En consultation avec les groupes régionaux et par le biais de réunions informelles de la Commission les 23 juin, 20 juillet et 14 septembre 2004, son bureau a élaboré pour sa quarante-neuvième session un programme de travail qui comprend une table ronde de haut niveau sur les innovations dans les dispositifs institutionnels pour promouvoir l'égalité des sexes au niveau national. Le présent

\* La soumission du présent document a été retardée dans l'attente des résultats des consultations

guide de discussion a été préparé par le Bureau pour servir de cadre à la table ronde de haut niveau.

3. Du 29 novembre au 2 décembre 2004 à Rome, la Division de la promotion de la femme a réuni un groupe d'experts sur le thème du « Rôle des mécanismes

des commissions pour la femme ou pour l'égalité des sexes et d'autres mécanismes de promotion de la femme présents à la quarante-neuvième session de la Commission. La table ronde de haut niveau sera ouverte aux autres membres de la Commission et à ses observateurs. Plusieurs hauts responsables d'entités des Nations Unies et représentants d'organisations non gouvernementales seront aussi invités à participer au dialogue.

### **E. Déroulement des débats**

8. Pour permettre le dialogue entre les participants à la table ronde, deux sessions se tiendront simultanément sur le même thème. Les débats donneront lieu à un échange libre de données d'expérience, d'enseignements tirés(Comm.8(ipal ion(nements.1(l- niv)-5.8(ea

demandé à la Commission de la condition de la femme de tenir compte du renforcement des capacités institutionnelles.

13. Les mécanismes institutionnels de promotion de la femme sont l'un des 12 domaines critiques recensés dans le Programme d'action de Beijing, lequel propose des objectifs stratégiques et des mesures concrètes pour créer des mécanismes nationaux et renforcer ceux qui existent. Par mécanisme national, il faut entendre la principale entité de coordination des politiques nationales ayant pour tâche de promouvoir les politiques et une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, et de suivre et d'évaluer les progrès. Le Programme d'action propose notamment que les gouvernements encouragent et favorisent la participation active de l'ensemble des institutions des secteurs public, privé et bénévole à l'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et qu'ils rendent compte périodiquement aux organes délibérants des progrès de l'action entreprise en vue d'intégrer la problématique hommes-femmes.

14. Au chapitre 5 du Programme d'action de Beijing, intitulé « Mise en place de structures », on a souligné l'importance des mécanismes nationaux en particulier pour la mise en œuvre du Programme d'action lui-même, et réaffirmé que la Commission de la condition de la femme devrait jouer un rôle central en assurant le suivi de l'application du Programme d'action.

15. Dans le texte adopté à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle », on a également abordé la question du renforcement des institutions en faisant remarquer que dans de nombreux pays, des mécanismes nationaux avaient été institués ou renforcés et reconnus en tant que base institutionnelle jouant le rôle de catalyseur dans la promotion de l'égalité des sexes, l'intégration d'une perspective sexospécifique et le suivi de l'application du Programme d'action. Certes, ces mécanismes nationaux ont renforcé leur présence et leur statut et mieux pu vulgariser et coordonner leurs activités, mais ils se sont heurtés à des obstacles dans un certain nombre de pays, notamment à l'insuffisance des ressources financières et humaines et au manque de volonté politique au plus haut niveau, au manque de compréhension de l'égalité des sexes et de l'intégration d'une perspective sexospécifique par les structures gouvernementales, à l'imprécision des mandats et à des problèmes de structure et de communication au sein des organismes gouvernementaux et entre eux.

## **B. Guide pour le débat à la table ronde de haut niveau**

16. Les interventions à la table ronde de haut niveau devraient concerner essentiellement les innovations apportées aux mécanismes institutionnels. Parmi ces innovations, les orateurs pourraient évoquer :

- a) Les changements de statut et de situation des mécanismes nationaux, y compris les changements de climat politique, qui ont facilité ou compliqué l'action de ces mécanismes;
- b) Les orientations de politique générale et les facteurs politiques qui ont

et de démarginalisation des femmes, et plus particulièrement dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques nationales;

c) Les relations entre les différents mécanismes nationaux, les bonnes pratiques en matière de synergie et de coopération et les obstacles rencontrés au cours des 10 dernières années;

d) Les succès, les lacunes et les problèmes correspondant aux différents types de mécanisme institutionnel; les stratégies retenues pour amplifier ces succès, combler ces lacunes et résoudre ces problèmes; et les mesures envisagées pour renforcer au cours des 10 prochaines années le rôle joué par chacun des mécanismes concernés dans la promotion de l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes;

e) Les priorités et stratégies futures des différents types de mécanismes nationaux pour ce qui est de favoriser l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes.

17. Les « questions directives » sur l'évolution des institutions que l'on trouve dans le questionnaire sur le progrès des institutions envoyé aux États Membres pour les aider à préparer l'examen et l'évaluation, en 2005, du programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme pourraient elles aussi donner des orientations générales pour le débat de la table ronde de haut niveau. Parmi ces questions, on mentionnera notamment :

a) Quels sont les mécanismes nationaux qui existent pour la promotion de l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes – par exemple ministère, commission nationale, comité parlementaire ou commission? Quelles sont les ressources dont disposent individuellement ces entités, quels sont leurs mandats respectifs et comment travaillent-elles de concert? Veuillez décrire où se situent les mécanismes nationaux et quel rôle ils jouent dans la prise de décisions. Quels sont les principaux partenaires des mécanismes nationaux? Des réseaux ont-ils été établis et quelle est leur efficacité? De quelles ressources humaines et financières les mécanismes nationaux disposent-ils? Quel est le pourcentage de leur budget qui provient de donateurs internationaux ou bilatéraux?

b) Des groupes de contact pour l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes ont-ils été établis au sein des ministères d'exécution et dans quels ministères? Quel est le type de soutien fourni par ces ministères? Quel est le soutien (formation, conseils, etc.) fourni par le mécanisme national? Quelle est l'efficacité de ces groupes de contact?

c) Quels sont les rôles joués par les différentes parties prenantes? Décrivez notamment le rôle joué par le Parlement dans la promotion et le suivi des questions relatives à l'égalité des sexes et à la démarginalisation des femmes. Comment ce rôle pourrait-il être renforcé? Décrivez le rôle des organisations non gouvernementales dans la planification et la mise en œuvre des activités de suivi. Les organisations non gouvernementales font-elles officiellement partie des mécanismes établis pour donner suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes?